

# ACTION URGENTE

## LA POLICE A TUÉ UN HOMME ET INTIMIDE DÉSORMAIS SA FAMILLE

**Le 11 avril, Freddy Moreno Lorenzo a été blessé par balles par des policiers à son domicile et conduit à l'hôpital, où il a été achevé, semble-t-il par ces mêmes agents. Depuis lors, sa tante, Ana Moreno, qui a été témoin de sa mort, est victime d'actes d'intimidation de la part des policiers, qui passent fréquemment devant chez elle en brandissant leurs armes.**

Le 11 avril, **Freddy Moreno Lorenzo** était alité en compagnie de son fils de deux ans chez lui, à Haina, dans la province de San Cristóbal, en République dominicaine, lorsque quatre policiers ont fait irruption à son domicile et ont ouvert le feu à deux reprises. Entendant les coups de feu, sa belle-sœur a accouru depuis le rez-de-chaussée du même bâtiment et a vu Freddy, blessé mais toujours en vie, se faire traîner jusqu'au bas des escaliers par les policiers, qui l'ont ensuite engouffré dans leur véhicule.

Les policiers ont conduit Freddy à la morgue de l'hôpital d'Haina. La tante de Freddy, Ana Moreno, qui y travaille en tant que médecin, se dirigeait vers la morgue lorsqu'elle a entendu un coup de feu retentir à l'intérieur. Alors qu'elle était sur le point d'entrer, elle a vu trois policiers sortir. Une fois dans la morgue, elle a reconnu le corps de son neveu. Elle a alors couru après les policiers et demandé à l'un d'entre eux pourquoi ils l'avaient tué, mais ils sont partis sans répondre.

Ana Moreno a reconnu l'un des policiers qui a tué Freddy : il l'avait déjà interpellé le 29 mars, pour possession présumée d'une arme à feu non déclarée, mais Freddy avait ensuite été libéré sans inculpation le 1<sup>er</sup> avril. Des membres de sa famille ont raconté que durant sa détention, Freddy avait été battu à plusieurs reprises. Les policiers lui auraient également enfoncé un oignon dans la bouche et un sac en plastique sur la tête.

Depuis la mort de Freddy, Ana Moreno a remarqué que le même policier passait régulièrement devant chez elle, tenant à la main son arme. Ana et des membres de sa famille pensent qu'il s'agit d'actes destinés à les intimider parce qu'ils ont dénoncé l'homicide dans les médias et déposé plainte auprès du procureur de San Cristóbal.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en espagnol ou dans votre propre langue) :**

- demandez aux autorités de mener dans les plus brefs délais une enquête indépendante sur la mort de Freddy Moreno Lorenzo, de rendre publics les résultats de ces investigations et de traduire en justice les responsables présumés ;
- engagez-les à faire le nécessaire pour que tous les policiers soupçonnés d'être impliqués dans cet homicide soient immédiatement suspendus, et ce jusqu'à ce que l'enquête judiciaire ait été menée à terme de façon satisfaisante ;
- exhortez-les à prendre immédiatement des mesures propres à garantir la sécurité d'Ana Moreno et de sa famille, dans le respect de leurs souhaits, et à les protéger contre tout acte d'intimidation.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 22 JUIN 2011 À :**

#### Chef de la police :

Mayor General P.N.  
Lic. José Armando Polanco Gómez  
Jefe de la Policía Nacional  
Palacio de la Policía Nacional  
Av. Leopoldo Navarro #402,  
Santo Domingo, R.D.  
Fax : +1 809 685 4510  
Courriel : [ayudantedeljefe@hotmail.com](mailto:ayudantedeljefe@hotmail.com)

**Formule d'appel : Estimado Jefe de la  
Policía Nacional, / Monsieur,**

#### Procureur général

Radhamés Jiménez Peña  
Procurador general de la República  
Ave. Jiménez Moya esq. Juan Ventura  
Simón, Palacio de Justicia, Centro de  
los Heroes, Constanza, Maimón y Estero  
Hondo  
Courriel : [info@procuraduria.gov.do](mailto:info@procuraduria.gov.do)

**Formule d'appel : Estimado Procurador  
General de la República, / Monsieur,**

#### **Copies à :**

#### Son avocat :

Genaro Rincon  
Courriel : [genaro.rincon@hotmail.com](mailto:genaro.rincon@hotmail.com)

#### Bureau du procureur général de San Cristóbal :

Faustino Pulinario  
Procurador Fiscal de San Cristóbal  
Fax : +1 809 528 3231  
Courriel : [pulinario.faustino@live.com](mailto:pulinario.faustino@live.com)

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la République dominicaine dans votre pays.** Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## LA POLICE A TUÉ UN HOMME ET INTIMIDE Désormais sa famille

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Amnesty International est préoccupée par les informations persistantes selon lesquelles des membres des forces de sécurité, en République dominicaine, font un usage mortel de leur arme à feu et procèdent parfois à des exécutions illégales. Selon les chiffres de la police, 2 367 personnes ont été tuées par des policiers de 2005 à 2010. D'après la police, dans l'immense majorité des cas, ces morts sont la conséquence « d'échanges de tirs » entre des policiers et des suspects armés. Cependant, les déclarations des témoins et d'autres éléments de preuve contredisent bien souvent ces affirmations. Amnesty International estime qu'une part importante de ces tirs mortels pourrait être illégale et que certains pourraient constituer des exécutions extrajudiciaires.

L'organisation a également reçu plusieurs informations faisant état de torture et d'autres traitements cruels et inhumains, principalement infligés à des suspects en garde à vue.

Il est rare qu'un policier soit déclaré coupable d'un homicide illégal et, ces dernières années, aucune condamnation pour torture ou autre traitement cruel et inhumain n'a été prononcée. Les enquêtes menées sur les violations des droits humains imputables aux policiers manquent d'indépendance. Aux termes de la loi, elles doivent être diligentées par le bureau du procureur général. Toutefois, dans de nombreux cas, les représentants de cette instance se contentent de valider les rapports d'enquête soumis par les services de police. Dans de nombreuses affaires, les autorités dominicaines faillissent à leur obligation de mener des enquêtes approfondies, exhaustives, indépendantes et efficaces. En conséquence, les responsables présumés sont rarement déférés à la justice et les familles des victimes sont privées de leur droit à réparation.

AU : 138/11, AMR 27/001/2011, 12 mai 2011

**AMNESTY**  
**INTERNATIONAL**

